L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 23 JUILLET 1888. 61ème Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI, 23 JUILLET 1888.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$3 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

La participation des nations étrangères à l'Exposition universelle de 1889 en France.

Nous avons fait connaître, dans un premier article—fait à la *République Française* du 30 juin—le plan général de l'Exposition de 1889, les points principaux où il diffère du plan de 1878, et le développement plus grand qui lui a été donné.

Une question qui aujourd'hui préoccupe tous les esprits,—avant celle de l'achèvement des travaux, qui ne fait aucun doute,—c'est la participation des nations étrangères.

Il importe de montrer qu'à ce point de vue encore l'Exposition de 1889 l'emportera sur sa devancière ; de méchants prophètes l'ont parfois dépeinte comme une entreprise vouée à un essoufflement complet. Bien au contraire, les nations étrangères y feront figure et cette "figure," par son importance et son éclat, surprendra les galiophobes les plus déterminés.

A vrai dire, l'Europe en général ne sera pas représentée officiellement à l'Exposition, mais dans presque tous les Etats s'est constitué un comité qui réunit les négociants et industriels les plus riches, et—ce qui ne laisse pas d'être significatif—ces comités sont partout formés avec l'assentiment des gouvernements, si non avec leur concours. Il y a là une "nuance" très curieuse à signaler ; pour des raisons politiques dont nous n'avons pas lieu de parler ici, certains souverains ne participeront pas ouvertement à la grande œuvre française, mais ils encouragent ou ils autorisent leurs sujets à envoyer au Champ de Mars les plus beaux produits du pays. L'Exposition elle-même n'est donc pas vue, en Europe, d'un mauvais œil ; une nomenclature exacte des adhésions déjà acquises le prouvera amplement.

Angleterre.—Le lord-maire de Londres est président du comité d'exposants ; il a été désigné pour ces fonctions par sir W. Ferguisson.

Belgique.—M. Carlier, député, préside le comité des exposants et tout récemment, à un banquet, devant le ministre de France, M. Bernard, l'a félicité de ses efforts couronnés de succès.

Russie.—La Russie a formé un comité très nombreux et certaines provinces, la Finlande entre autres, ont voté des fonds pour prendre part à l'Exposition.

Norvège.—En Norvège, la Chambre a voté un crédit de participation ; la *Suède* sera représentée dans les mêmes conditions.

La *Serbie* a accepté l'invitation officielle.

La *Roumanie* n'est pas venue à Paris en 1878 ; on ne la verra pas davantage en 1889.

En *Autriche-Hongrie*, il semble que l'archiduc Louis fait gagner du terrain aux partisans de l'Exposition française ; le comité autrichien a vu grossir le chiffre des adhésions.

En *Hollande*, le comité créé à pour représentant à Paris M. Pitscholtschen.

Pour le *Danemark*, représentation non officielle sans doute, mais désirée du concours de l'Etat.

En *Suisse*, l'initiative du gouvernement français a très bien accueillie que le comité, qui a pour président le colonel Vogeli-Rodmer, de Zurich, et pour secrétaire général M. Duplan, a de clore la liste de ses exposants. Les Suisses résument maintenant une place double de celle qui leur est allouée et on ne peut la leur donner.

En *Italie*, M. Villa, vice-président de la Chambre, qui a organisé l'Exposition de Turin, et M. Bonghi en sont à la tête d'un comité de participation. M. Bonghi est attendu prochainement à Paris pour organiser définitivement l'exposition italienne.

La *Turquie* est toujours pauvre ; elle n'a pu que créer un comité dû à l'action personnelle de quelques négociants.

La *Grèce* est représentée officiellement. M. Vlasto est son commissaire général.

La *République de Saint Marin* a pour représentant officiel M. le baronde Malsabrier ; M. Emile Réaux est commissaire-adjoint.

La *principauté de Monaco* a donné le titre de commissaire général à M. le marquis de Monabiré-Beuf'ier ; M. Gérity est commissaire délégué.

En Espagne, les Cortes ont voté un crédit de 500,000 francs. Le gouvernement, pour des raisons budgétaires, demandait seulement une subvention de 250,000 francs ; les députés l'ont doublée à l'unanimité.

Depuis le 2 février, un comité espagnol a été fondé par la chambre de commerce de Madrid et le "Cercle mercantile" de cette ville. Il a pour président honoraire le duc d'Almodovar del Rio et pour président local le sénateur Angulotti.

En *Portugal*, la participation officielle n'a pas encore été décidée ; on l'a demandée au Parlement qui n'en a pas délibéré, mais la chambre de commerce française de Lisbonne vient constituer un comité, le gouvernement lui a fait savoir que toutes les marchandises exposées à Paris contreviennent au Portugal avec la franchise de douane. C'est donc encore un appui indirect, tout au moins.

Reste l'*Allemagne*. Ici, on ne sait ce qui va se passer. Aucune communication n'a encore été faite. Il est probable que l'Allemagne demandera seulement une place dans le palais des Beaux-Arts ; peut-être exposera-t-elle quelques uns de ses produits, mais ceux-là seulement qu'elle sait avoir une supériorité incontestable.

Il est fort possible, en effet, que l'abstention de l'Allemagne dans des expositions récentes (la non-installation de ses vitrines à Copenhague, par exemple) ait pour motif l'insuccès de ses exposants à l'étranger. A Vienne, en 1874, elle obtint peu de médailles ; à Philadelphie, où l'Exposition était une entreprise particulière, elle fit reviser les listes de récompenses après le départ du jury international !..... Elle réussit ainsi à faire rejeter la plupart des prix accordés à d'autres exposants que les siens, mais les protestations contre ces procédés furent si violentes qu'après avoir publié (8 janvier 1877) une première liste de récompenses le *Journal officiel* français dut en publier une seconde trois mois plus tard ; celui-ci remettait en l'état les décisions du jury international. Le gouvernement américain, très loyalement, n'avait pas voulu laisser s'accomplir ce trafic de complaisances et d'injustices commises après coup.

Ces précédents démontrent que les industriels allemands ont plus à perdre qu'à gagner dans les Expositions. A la suite de l'Exposition de Vienne, les marchandises françaises ont acquis une plus-value considérable en Turquie, en Serbie, en Roumanie. Les Allemands n'auront pas envie de jouer à nouveau ce jeu dangereux, ou, comme nous dirions plus haut, ils choisiront quelques articles dénuit toute concurrence, ce sera le maximum de leur participation éventuelle.

Voilà l'Europe passée rapidement en revue et l'on voit que, dans chaque contrée, à l'exception de l'Allemagne, l'initiative privée a été approuvée et soutenue par le gouvernement ; les hommes les plus éminents, ayant rempli les plus hautes fonctions publiques, dirigent les comités. En accomplissant le tour du globe, on se trouve en présence de faits tout aussi réconfortants pour notre fierté nationale.

En *Afrique*, l'*Egypte* et le *Maroc* sont officiellement représentés ; quelques petites Etats ouvriront leurs produits dans cet ensemble de constructions exotiques que l'on appellera le "palais du Soleil."

En *Asie*, la *Perse* aura un comité d'exposants ; le schah doit faire un voyage à Paris.

Le *Japon* a adhéré officiellement et désigné un commissaire général.

La *Chine* n'a pas l'habitude de quitter son territoire ; des négociants chinois organiseront pourtant une exposition de leurs marchandises.

En *Océanie*, *Hawaï* était en état d'exposer ; une révolution y a éclaté récemment.

* *

Pour tous ces exposants, tant européens qu'africains et asiatiques, on a créé cette fois une classification nouvelle. Chaque nation n'occupe plus, comme en 1878, un palais particulier. Elle exposera ses produits côte à côte avec les nôtres, dans les grands palais affectés aux divers groupes.

On sait qu'il y a neuf groupes :

Le Ier (beaux-arts), réunira toutes les œuvres d'art ; on y donnera à chaque pays un "compartiment" séparé.

L'installation sera la même dans le IIe groupe (arts libéraux). Dans les groupes III (mobilier, etc.), IV (tissus), V (produits naturels non alimentaires), les envois des pays étrangers occuperont un *seul* compartiment, dans le grand palais industriel. Pour les groupes VI (palais des machines), VII (produits alimentaires), VIII (agriculture) et IX (horticulture), on adoptera la classification par nationalité, de même que pour les beaux-arts et les arts libéraux.

Nous indiquerons, dans de prochaines notes, les décisions qui ont été prises pour les exposants d'Amérique : leur nombre, leur empressement à accepter notre hospitalité ont été tels qu'il a fallu leur réserver une place à part—et très considérable—dans l'organisation de l'Exposition.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 9 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

LOUISIANE.

L'*Echo*, Lac Charles, paroisse Calcasieu, du 20 juillet :

Nous recevons de plusieurs correspondants les nouvelles suivantes :

"M. H. S. Hall, nous écrit de Barnes's Creek que le sol est excellent dans cette partie de notre paroisse et qu'il y a une grande variété de produits. Les récoltes sont belles, mais elles ont reçu un peu trop d'eau. Les fruits sont abondants et tous les bestiaux se portent merveilleusement bien ; il y a seulement quelques cas de choléra sur les porcs.

Les fermiers des environs se sont organisés en une union qui, comme le dit le proverbe, doublera leur force.

M. Hall demande la construction de plusieurs lignes de fer reliant les principales localités de notre région.

M. C. B. Caraway nous écrit, de Sugartown, que les pluies continuent et que le coton est endommagé dans les terrains sablonneux.

M. Hall demande la construction de plusieurs lignes de fer reliant les principales localités de notre région.

M. C. B. Caraway nous écrit, de Sugartown, que les pluies continuent et que le coton est endommagé dans les terrains sablonneux.

L'installation sera la même dans le IIe groupe (arts libéraux). Dans les groupes III (mobilier, etc.), IV (tissus), V (produits naturels non alimentaires), les envois des pays étrangers occuperont un *seul* compartiment, dans le grand palais industriel. Pour les groupes VI (palais des machines), VII (produits alimentaires), VIII (agriculture) et IX (horticulture), on adoptera la classification par nationalité, de même que pour les beaux-arts et les arts libéraux.

Nous indiquerons, dans de prochaines notes, les décisions qui ont été prises pour les exposants d'Amérique : leur nombre, leur empressement à accepter notre hospitalité ont été tels qu'il a fallu leur réserver une place à part—et très considérable—dans l'organisation de l'Exposition.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 9 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 42.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Invitant nos sénateurs et représentants au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir une allocation suffisante pour rétablir la navigation du Haut Bayou Bœuf, dans les paroisses Rapides, Avoyelles et St-Landry.

Attendu que, par suite des pluies extraordinaires du mois de juin, en l'année 1886, une grande partie des eaux du bayou Bœuf a été refoulée dans le bayou Lamonier, paroisse Rapides, et que le chenal du bayou Bœuf étant partiellement obstrué sur une étendue de quatre milles à partir du point de refoulement, la navigation sur ledit bayou a été rendue impossible par l'insuffisance des eaux, ce qui cause un tort réel aux paroisses St-Landry, Avoyelles et Rapides, qui, jusqu'à présent, n'avaient d'autre débouché que ledit bayou—

Résolu par la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, avec le concours du Sénat, que nous invitons nos sénateurs et représentants au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir une allocation pour rétablir la navigation du dit bayou, en draguant le bayou Bœuf et en fermant en partie, au moyen d'écluses ou autrement, la partie qui débouche dans le bayou Lamonier.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 9 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 43.]
RÉSOLUTION CONCURRENTE.

Aux honorables Sénateurs et Représentants de l'Etat de la Louisiane au Congrès des Etats-Unis :

Attendu que nous nous sommes informés par la presse que le comité des allocations de la Chambre des Représentants délibère pour la proposition de charger un comité de se rendre compte des avantages qu'offrent les ports du Sud pour l'établissement d'une station navale ; attendu que notre représentant, l'Hon. Théo. S. Wilkinson, a invité publiquement le dit comité à visiter le domaine du gouvernement à Algier, Louisiane, lequel a été acheté dans ce but,

Résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane que nous exprimons notre reconnaissance à M. Wilkinson et que nous prions instamment toute la délégation de la Louisiane de faire valoir autant qu'elle le pourra les avantages supérieurs que la réunion des jetées Eads permet à ce site d'offrir ;

Résolu qu'une copie de ces résolutions sera envoyée à nos sénateurs et représentants,

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 9 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No. 44.] RESOLUTION CONJOINTE.

Il est résolu par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que le Gouverneur de l'Etat est par le présent autorisé à faire transporter les aveugles de l'édifice qu'ils occupent maintenant et connu sous le nom d'Hospice des Aveugles, au bâtiment occupé en ce moment partiellement par les Sourds-muets, et que les dépenses du transfert seront prises du fonds alloué pour l'entretien de la dite institution.

Il est de plus résolu, que l'édifice connu maintenant comme l'Hospice des Aveugles sera désormais affecté à la résidence du Gouverneur de l'Etat, de sa famille, et des seuls attachés.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 9 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 45.] RÉSOLUTION CONJOINTE

Attendu que le fonds de construction et de réparation des levées n'est pas suffisant pour payer les warrants de levées émis en vertu de la loi 139 de 1877—

Résolu par la Chambre des Représentants, avec le concours du Sénat, Que l'Auditeur est par le présent autorisé à transférer du Fonds général de l'Ingénieur au Fonds de construction et de réparations des levées de 1878, la somme de huit mille quatre cent vingt dollars ($8,420), pour le paiement de warrants émis pour compte du dit Fonds de construction et de réparations des levées de 1878. Il est bien entendu que la dite somme de $8,420 sera prise exclusivement du montant perçu, après le vote de cette loi, pour taxes dues et exigibles pendant les années 1880, 1881, 1882, 1883, 1884, 1885 et 1886, au crédit du fonds de Levées.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 9 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No. 46.] LOI

Pour augmenter le nombre des juges de paix dans le second et le quatrième ward de la paroisse Cameron.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que, avis en ayant été donné, conformément à l'article 48 de la Constitution, le nombre des juges de paix dans le second et le quatrième ward de la paroisse Cameron sera augmenté de deux dans chacun des dits wards.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que le juge de paix additionnel à nommer, selon cette loi, dans chacun des wards ci-dessus, aura un constable. Le dit juge de paix et le dit constable seront nommés par le gouverneur et exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine élection générale de juges de paix et de constables, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été reconnus conformément à la loi. Ils recevront chacun les mêmes honoraires et auront la même juridiction et les mêmes pouvoirs que le juge de paix et le constable élus le 17 avril 1888. Les successeurs des juges de paix et des constables dont la nomination est ordonnée par cette loi, seront désignés aux prochaines élections de 1892, de la même manière que les autres juges de paix et constables.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire aux dispositions de la présente, est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 9 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
Jos. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

L'annuaire de Sourds.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui peuvent intéresser sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de cette cité, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication ; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir si les affaires y sont brillantes, si ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnaît ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit n'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que la rentrée des listes s'est faite, elle saurait à se faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 6.

FEUILLETON.

[Son nombre de nos lecteurs nous ayant écrit qu'ils laissaient s'accumuler plusieurs chapitres du feuilleton pour les lire à la fois, mais qu'il leur arrivait souvent d'en égarer quelques uns, nous nous sommes décidés à reproduire, le lendemain, tout ce qui aura paru pendant la semaine du roman en cours de publication. Pour leur être agréables, nous avons résolu de leur faire parvenir désormais l'*Abeille* le lundi.]

LA SŒUR AINÉE

—PAR—

JULES MARY.

DEUXIEME PARTIE.

LE GEANT DE PIERRE.

—Suite.—

Bientôt elle arriva là où elle voyait Jacques tout à l'heure.

Elle cherche autour d'elle. Le chemin fuit entre des roches glissantes qui dégringolent en pente très raide vers la vallée. C'est une sorte de précipice de quinze ou vingt mètres de profondeur. C'est là que Jacques a jeté les morceaux éparpillés de la lettre. Elle en aperçoit un sur de la mousse, presque à ses pieds ; elle le ramasse, y jette avidement les yeux, mais c'est un morceau de papier blanc.... Elle en voit un autre.... sur une pierre.... le long de la pente.... Elle descend, en se retenant aux pierres.... Elle le ramasse.... Elle ne s'est pas trompée.... c'est bien l'écriture de Jacques.... mais il n'y a là que des fins ou des commencements de mots—rien qui puisse rassurer son amour ou guider et affermir sa jalousie.... Il lui en faut d'autres.... Il les lui faut tous.... Elle les a.... Elle risque sa vie, mais elle n'y songe guère.... Elle descend, elle cherche. Bientôt ses chaussures sont déchirées sur les roches coupantes.... bientôt ses mains s'ensanglantent aux épines et aux ronces.... Elle n'y prend garde et cherche toujours....

Deux, trois, six morceaux, vingt morceaux sont bientôt entre ses doigts. Elle les serre frénétiquement, de peur qu'ils ne lui échappent.

Et elle descend toujours.

De la vallée, des charretiers, qui remontent le long de la Moselle, l'aperçoivent, s'arrêtent pour la regarder et disent :

—Elle va se rompre le cou !

Enfin, elle n'en aperçoit plus. Elle remonte. Elle déchire ses genoux qui saignent, elle se relève, elle marche, elle tombe.... Enfin, elle se retrouve sur le chemin.

Elle ne songe pas à regarder ce que contiennent tous ces débris. Chez elle, seule en sa chambre, elle aura le temps. Quand elle y entre, elle trouve Jacques qui, la voyant si défaite, dans un état lamentable, s'empresse auprès d'elle.

—D'où viens-tu ? Qu'as-tu fait ? Que t'est-il arrivé ?

—J'ai failli périr, dit-elle ; j'ai manqué pied en me promenant sur les roches ; heureusement je me suis retenue.

Quelle idée, aussi, quelle idée ! Et qu'allais-tu faire sur les roches ?

—Je le le dis : me promener.

Jacques est plus tendre ; ses yeux sont plus doux ; il l'embrasse ; elle se recule ; il la regarde avec surprise.

Alors, pour ne se point trahir, elle tend les lèvres en s'écrasant.

—J'ai eu si peur, dit-elle.

Il la laisse, inquiet ; elle peut s'enfermer chez elle. Sûre de ne pas être dérangée, elle tire de son corsage tous les morceaux de la lettre et les étale sur un guéridon.

Quel travail ! quel supplice, plutôt !

Il en manque deux ou trois pour que les phrases soient complètes ; le vent les a emportés trop loin, hors de sa vue, mais le sens est clair, le qui reste est lisible.

Et elle lit, elle dévore, n'ayant plus de sang dans les veines, le cœur s'arrêtant de battre, elle lit, restituant les mots qui manquent.

"Il m'est impossible de vivre plus longtemps sans vous voir. Il faut que je vous parle. Si ce que je devine est vrai, vous ne pouvez pas me refuser de vous entretien que je vous demande, que je vous supplie de m'accorder. J'ajoute que si ce que je devine est vrai, j'ai presque le droit d'exiger ce rendez-vous. J'ai le droit de vous demander un entretien.... Nous n'avez pas celui de me le refuser !..... Ensuite, l'un de nous deux prendra une détermination.... Cette fois, m'entendez-vous ?

Elle ne répond pas. Elle regarde, épouvantée, vers le lit de Marthe. Celle-ci avait les yeux largement ouverts. Elle les referme. Isabelle n'a rien vu.

Et la jeune fille revient la tête, refusant.

—Vous êtes jalouse !

—Jalouse de ma sœur. Y songez-vous ?

—Ce que vous venez de dire, c'est la jalousie qui vous l'a inspiré. Vous voulez savoir comment j'ai épousé Marthe. Ecoutez. Je vous aimais ardemment, éperdument, comme il n'est pas possible d'aimer deux fois. Et vous l'avez bien vu, je n'ai pas été dupe de la scène dont je parlais tout à l'heure. J'ai attendu longtemps. Je croyais vaincre votre obstination, vous faire sortir enfin de votre silence incroyable.

—Jamais je ne vous ai rien dit qui pût vous faire penser que je vous aimais.

—Jamais ! je le reconnais. Le beau triomphe et comme vous devez en être fier ! J'ai été amené à m'occuper de Marthe, parce que je savais être aimé d'elle, parce que j'en voulais tirer une arme qui vous fît mal, parce que je voulais vous briser votre cœur tout occupé de moi. Puis, j'espérais piquer votre jalousie, exciter votre dépit.... vous obliger à quelque acte, à quelque parole qui vous trahirait.... dans le cas où vous auriez eu pour moi autre chose que cette indifférence que vous me témoignies avec tant de cruauté.... Et je n'ai pas tout, vous avez poussé si loin l'esprit de contradiction que vous avies l'air de ne point vous effrayer de l'amour qu'Olivier vous laissait voir.... Vous sembliez même l'encourager.... et aux reproches que je vous fis, une fois, vous avez répondu presque par un aveu.... Ce jour-là, je ne vous aimais pas ! Et ce jour-là, peut-être que je fis à Marthe les premières avances. Et je fus amené doucement, par compassion, par reconnaissance aussi envers cette enfant dont le cœur était à moi, à l'épouser.... Vous qui m'aimez, qui n'avez qu'un mot à dire pour m'ouvrir les yeux, pourquoi n'avez-vous rien dit ?.... pourquoi ne m'avez-vous pas pris par la main pour me conduire.....

—Il n'agissait non de mon bonheur et du vôtre, mais de celui de Marthe. J'ai sacrifié votre bonheur, il est vrai.... pourtant Marthe saura se faire aimer de vous.... et votre première colère passée, votre premier désappointement oublié, vous remercierez, dans votre pensée, Isabelle d'avoir agi ainsi qu'elle a fait.....

Pour parler de la sorte, il faut que vous ne vous doutiez pas à quel point je vous aime. J'avais mis en vous toute ma vie toutes mes espérances..... Et vous avez brisé tout cela.....

—Jacques, ne me reproches rien. Je suis seule ; je n'ai personne à qui me confier. Je ne vivrais qu'avec vos reproches et votre colère. Epargnez-moi, songez à Marthe, mon ami..... songez combien je l'aime..... Ce que j'ai fait pour la rendre heureuse..... Continuez mon œuvre, Jacques, votre œuvre plutôt, car elle est devenue votre..... Ce n'est donc rien que de donner le bonheur !.... Qu'elle ne se doute de rien, surtout.... qu'elle ne se doute jamais ! car ce serait effroyable ! ce serait la mort pour elle...

Et, s'arrêtant un peu pour reprendre haleine, car elle avait parlé très vite, elle appuya la main sur son cœur :

—Je vous aime, dit-elle..... ensuite, je vous ai toujours aimé, il me semble.... Il y a si longtemps que mon cœur est occupé de vous !..... Je ne puis plus vous le cacher..... Je n'ai jamais pensé à un autre qu'à vous.... Je veux tout vous dire aujourd'hui, puisque jamais nous ne reparlerons de notre amour.... mais, si grande que soit ma tendresse, vous pouvez la perdre cependant.....

—Le perdre, Isabelle !

—Oui, du jour où, par votre faute ou par la mienne, Marthe soupçonnerait seulement notre amour, cet amour n'existerait plus. Non, je vous le jure, Jacques, reprit-elle avec énergie.... J'ai eu, depuis quelque temps, bien des mauvaises pensées..... Il y a même des heures où j'ai haï sœur, je l'avoue, j'ai haï ma sœur.... La jalousie triomphait dans ces moments-là, mais, malgré tout, je n'ai pas cessé de l'adorer, je le sens.... j'ai donné mon cœur pour elle, je donnerais ma vie avec joie, oh ! surtout ma vie.... Je ne suis pas seulement sa sœur aînée, je l'aime comme une mère.... Je l'ai vue toujours si délicate et si grandement menacée, parfois !.....

Jacques écoutait, la tête baissée.

—Je vous comprends, Isabelle, je sais combien votre âme est haut placée ! Je n'y atteindrai peut-être pas..... Je ne suis qu'un homme qui aime, et j'ai toutes les faiblesses de l'homme qui souffre.... Mais je pense comme vous, que la moindre imprudence, qui ferait connaître à Marthe ce qui s'est passé entre nous, serait criminelle.... Je pense également que j'ai la responsabilité du bonheur de Marthe..... et que je dois tout sacrifier à ce bonheur..... Non pas seulement, Isabelle, parce que je crains de ne plus être aimé de vous mais parce que c'est mon devoir.... Soyez donc rassurée..... J'ai eu avec vous l'entretien que je désirais..... Je sais que vous m'aimez..... que vous m'avez toujours aimé..... Cet entretien ne se renouvellera pas..... il y aurait danger pour moi, et ce serait une faute.

—Vous êtes noble et bon, Jacques, et je vous aime.....

Jacques secoua la tête.

—Et vous, Isabelle, vous avez dépassé l'effort que permettent les forces humaines. Dieu veuille que nos cœurs n'en soient point brisés !

Isabelle se dirigea vers la porte.

Jacques lui prit les deux mains et les couvrit de baisers.

Elle se hâta de se retirer. Elle sentait que les larmes étaient bien près de ses yeux. Elle répondit par une étreinte aux baisers de Jacques.

Elle était à peine sortie que celui-ci s'abattait sur un canapé et se prenant la tête dans les mains, éclatait en sanglots.

Toute cette conversation, où les deux personnages gênés par la délicatesse même de la situation dans laquelle ils se trouvaient n'avaient pu se livrer à l'intégralité de leurs impressions, Marthe, derrière la porte, l'avait entendue.

Et chacune de ces paroles, qui lui révélaient le passé, entrait en elle comme un coup de poignard.

Vingt fois elle eut envie de se montrer ; l'envie même fut si grande qu'elle entrebâilla la porte et se montra.

C'était, cela, au moment où Isabelle venait de dire : "De jour où, par votre faute ou par la mienne, Marthe soupçonnerait seulement notre amour, cet amour n'existerait plus, je vous le jure ;" oui, elle eut envie de se montrer à cet instant là. Elle eut envie de leur dire : "Me voici. J'ai tout surpris. J'ai tout entendu. Puisque tel, Isabelle, tu ne l'aimeras plus de que je connaîtrai ton amour, ne l'aime donc plus, car je le connaîtrai."

Elle les vit tous les deux, l'un près de l'autre, à cette seconde-là, et ce fut moralé si elle ne fut point aperçue.

Mais elle se recula, referma doucement la porte et ne dit rien.

Pourquoi ? Quelle réflexion l'empêcha de parler ?

Ce fut la crainte, surtout.... la crainte de la sœur aînée.

Qu'elle et d'Isabelle, n'était-ce pas Isabelle la plus à plaindre ?

Qu'avait-elle à lui reprocher ? ... Lui avait-elle volé le cœur de son mari ? ... Non, au contraire.... sa compagne, il l'avait là sur victime, et cette victime, c'était Isabelle.....

Jusqu'au bout, elle avait voulu se sacrifier..... Et elle aimait tant sa sœur qu'elle était prête à haïr Jacques, si jamais son amour allait plus vite que le secret de son cœur.

Elle ne se montra point. Elle rentra, referma la porte.

Personne ne la vit et ne l'entendit.

Lorsque Isabelle fut partie, elle put voir son mari pleurer comme un enfant, en se roulant sur le canapé.

La jalousie et le désespoir se disputèrent son âme.

—Comme il l'aime, murmura-t-elle.

Puis doucement, sans faire de bruit, elle sortit dans sa chambre, se dévêtit, frissonnante dans son lit. Elle grelottait. La fièvre était revenue.

Jacques resta longtemps sur le canapé.

Quand il se releva, il vint près du lit de Marthe et regarda longuement sa femme.

Celle-ci ne dormait pas, mais conservait les yeux fermés parce qu'il lui eût, certes, été impossible de regarder son mari sans le trahir, tant son émotion était grande.

Alors, il se retira, et put rêver les yeux ouverts.

Qu'allait-elle dire ? qu'allait-elle faire ?

Comment dépeindre et faire comprendre le tumulte de son cœur.

Elle voyait sa vie brisée en plein bonheur, son ciel bleu à tout jamais gris !

Elle en était d'autant plus triste que celle-là qui brisait sa vie, était sa sœur.....

Et elle se sentait si faible..... si désorientée, si seule surtout.....

—Isabelle me connaît bien, murmura-t-elle tout haut, dans le milieu de la nuit, car elle ne doutait pas une minute, que ne survînt pas à ce que je vieus d'apprendre..... Et ce ne sera pas long.....

Devant le sacrifice de sa sœur, devant le projet conçu par Jacques de ne rien lui laisser deviner à force de tendresse et de dévouement, elle se sentait petite et humiliée.

—Comme ils valent mieux que moi ! Comme ils sont plus grands que moi ! disait-elle. Que faire pour les égaler ?

Et elle se perdait en imaginations folles, engendrées par la fièvre.

Et telle était, en effet, la folie de ses pensées, qu'elle s'en venait à se dire encore :

—Non, ils ne sont pas aussi grands que je les ai vus..... C'est un homme et c'est une femme.... Ils s'aiment..... Ils sont capables de faiblesses..... Et, si je pouvais surprendre une faiblesse chez l'un ou chez l'autre, comme je triompherais, comme je me vengerais.....

Elle réfléchissait, puis :

—Comme je me vengerais, oui, peut-être, mais comme ce serait lâche !

Le lendemain, Marthe était debout.

Son angoisse fut grande quand elle se retrouva en face de sa sœur. Jamais elle n'avait cru qu'elle aurait assez de force pour se dominer et dissimuler devant elle.

Et cependant elle eut le courage de lui sourire.

Elle remarqua qu'Isabelle l'embrassait plus tendrement que de coutume.

Pourquoi ? était-ce parce qu'elle était plus tranquille avec son cœur ?.....

Était-ce parce qu'elle avait craint, un moment, que l'indisposition de Marthe ne fût plus grave ?

Isabelle, aussi, semblait plus que d'habitude disposée aux effusions, ou bien parce qu'elle avait dit bier qu'elle avait été jusqu'à haïr sa sœur ; ou bien parce qu'elle se croyait, au fond, dans son extrême susceptibilité, coupable de ce amour partagé par le mari de Marthe !

Cet amour partagé, elle le considérait, malgré tout, comme une faute.

Et, pour oublier, elle ressentait le besoin de dire à sa sœur qu'elle l'aimait.

C'était dans le cabinet même où la veille au soir avait eu lieu, entre Isabelle et Jacques, la scène que nous avons rapportée.

Sur le canapé où Marthe avait surpris Jacques en larmes, les deux sœurs étaient assises.

Elles étaient pâles toutes deux, car la même émotion leur étreignait le cœur ; toutes deux pleines d'angoisses ; toutes deux infiniment malheureuses.

—Tu ne souffres plus, chère Marthe ?

—Je vais mieux. Oh ! ce n'était pas sérieux.

—Tu mais que tu n'es pas très forte. Tous peut être sérieux avec toi. Tu veux bien que je continue à veiller sur toi ? Tu ne t'appartiens plus.... Il faut que tu songes à toi, pour ton mari qui t'aime.... Je sais un peu ta mère..... C'est comme ta mère que je te parle.

—Tu es toujours bonne.

—Je t'aime, Marthe, voilà tout. Je t'aime autant maintenant que tu es heureuse, que lorsque tu n'étais pas sûre de l'être un jour. Je te respire, près de toi, un peu de ton bonheur.

—Il y a bien longtemps que tu ne m'avais parlé de la sorte.

—Pourquoi me dis-tu cela ?

—Je croyais que tu ne m'aimais pas.

—Marthe ! Est-ce possible ? Qu'ai-je donc fait pour t'inspirer une pareille crainte ?.....

—Je ne sais.... Tu me parlais durement, quelquefois.... Ton regard aussi n'était plus le même.... Et tu paraissais me fuir..... C'était à peine si je te voyais deux ou trois fois par jour, aux heures des repas.... tandis qu'autrefois.....

—Autrefois ? dit Isabelle inquiète.

—Nous ne nous quittions guère.

Isabelle enveloppa sa sœur dans ses bras.

—Mais, chère enfant, n'est-il pas tout naturel que je te délaisse un peu ? N'as-tu pas ton mari ? Moi, entre lui et toi, ce serait une gêne constante pour votre amour, pour vos effusions..... Vous avez besoin de solitude.

—Ah ! c'est cela, c'est dans la crainte de nous gêner ?

—Et que t'imaginais-tu donc ?

—Que tu m'aimais moins.

Isabelle essaya de rire ; mais son cœur, serré, la faisait souffrir. C'était vrai pourtant ce qu'elle entendait là..... quand elle voulait descendre tout au fond d'elle-même elle était obligée de se dire qu'elle aimait moins sa sœur.

Elle protesta, cependant, les larmes aux yeux.

Jacques vint les surprendre, alors qu'elles causaient ainsi. Il s'avait pas revu Isabelle depuis la scène de la veille. La jeune fille le salua d'un regard froid et continua de s'occuper de Marthe.

Comme elles ne disaient plus rien, Jacques, craignant de les gêner, voulut partir. Marthe le retint, l'attira par la main et l'obligea de s'asseoir entre elle et sa sœur.

Elle rait d'un rire bref et ses joues étaient très rouges.

—Voyons, dit-elle, je voudrais avoir avec vous deux, puisque nous voici réunis tous les trois, une explication amicale

—Une explication, Marthe ?.....